



APPEL A PROJETS

POUR LA CESSION DE LA VILLA FAL

COLLECTIVITE :

VILLE DE BIARRITZ - Avenue Edouard VII - B.P. 58 - 64202 BIARRITZ Cedex
Direction des marchés publics

☎ : 05.59.41.59.41 – courrier électronique : marche@biarritz.fr

OBJET DE LA CONSULTATION :

La commune de BIARRITZ est propriétaire de la villa Fal, 1 bis rue Francis Jammes, située sur la parcelle cadastrée CB190.

Ce bâtiment d'intérêt patrimonial a été utilisé pendant de nombreuses années comme collège.

Les études conduites par la Ville sur les perspectives d'utilisation de ce site ont conclu à l'absence d'affectation publique envisageable.

La Ville a donc décidé de céder la Villa à un opérateur pour la réalisation d'un projet à vocation culturelle, patrimoniale, économique et éventuellement commerciale, et de lancer la présente consultation en vue de cette cession.

Cette consultation est ouverte à tous les opérateurs (personnes physiques ou personnes morales). Les agences immobilières sont autorisées à rechercher et apporter des porteurs de projets. Dans cette hypothèse, les honoraires d'agence seront à la charge de l'acheteur.

OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION :

Le dossier de consultation sera transmis gratuitement sur demande à la Direction des marchés publics de la Ville de Biarritz (coordonnées ci-dessus), ou téléchargé sur le site <http://www.eadministration64.fr>

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 15 février 2019 à 17 h 00